



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3436

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 6ème

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 7 entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème - Approbation du bilan de la concertation et du programme des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3436**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 4ème - Lyon 6ème

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 7 entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème - Approbation du bilan de la concertation et du programme des travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération des Voies lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le réseau des Voies lyonnaises, fort de 13 lignes, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 350 km d'ici 2030, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores, en proposant une alternative crédible à la mobilité motorisée,
- fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre, mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des différents modes de déplacement pour protéger les cyclistes et les piétons,
- un dimensionnement permettant de croiser et doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

Longue de 34 km à terme, la Voie lyonnaise n° 7 reliera Rillieux-la-Pape à Solaize. Elle passera par Caluire-et-Cuire, les 3ème, 4ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements de Lyon, Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin. C'est un axe majeur qui reliera plusieurs parcs de la Métropole : parc de la Tête d'Or, parc Blandan, parc du Clos Layat.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément à l'alinéa 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre du projet, faisant l'objet de la concertation, était le tronçon entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème.

Le périmètre faisant l'objet de la concertation est le suivant :

- le pont Winston Churchill sur le territoire de Lyon 4ème,
- le pont Winston Churchill, l'avenue de Grande-Bretagne entre le pont Winston Churchill et le boulevard des Belges, le boulevard des Belges entre l'avenue de Grande-Bretagne et la rue Garibaldi, la rue Garibaldi entre le boulevard des Belges et le cours Lafayette sur le territoire de Lyon 6ème,
- la rue Garibaldi entre le cours Lafayette et la rue du Pensionnat sur le territoire de Lyon 3ème.

Par arrêtés du Président de la Métropole n° 2023-07-13-R-0540 du 13 juillet 2023 et n° 2023-09-29-R-0789 du 29 septembre 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Conformément à l'arrêté précité, la concertation s'est déroulée du 9 octobre au 10 novembre 2023 selon les modalités suivantes :

- l'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- . à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . à la Mairie de Lyon 4ème, 133 boulevard de la Croix-Rousse,
- . à la Mairie de Lyon 6ème, 58 rue de Sèze,
- . à la Mairie de Lyon 3ème, 18 rue François Garcin ;

- chaque dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- le dossier de concertation était, par ailleurs, disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique Une Métropole en actions, sous-rubrique Projets urbains, page Participation du public, et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises7sud@grandlyon.com. Il était également disponible sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès du 6 octobre 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché à l'Hôtel de Métropole et en mairies.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 26 octobre 2023 à la Mairie de Lyon 6ème.

2° - Le bilan de la concertation

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au terme de cette concertation, 100 contributions ont été recueillies, dont :

- 81 contributions enregistrées sur la plateforme Je Participe disponibles sur le site jeparticipe.grandlyon.com,
- 15 contributions recueillies à travers les avis ou questions exprimées au cours de la réunion publique,
- deux contributions envoyées sur la boîte courriel de la Métropole, créée pour la concertation,
- un avis porté dans le registre déposé à la Mairie de Lyon 6ème,
- un avis porté dans le registre déposé à la Mairie de Lyon 3ème.

Aucun avis n'a été porté dans les autres registres, ni à l'Hôtel de Métropole, ni dans la Mairie du 4ème arrondissement de Lyon.

La réunion publique, qui s'est tenue le 26 octobre 2023 à la Mairie de Lyon 6ème, a permis de présenter aux 50 personnes présentes les objectifs et les enjeux de l'opération, et les différents profils et principes d'aménagements du projet. Cette réunion publique a fait l'objet d'un compte-rendu reprenant de manière synthétique les échanges, et l'ensemble de la concertation a fait l'objet d'un bilan détaillé joint au dossier.

Une synthèse des principales observations est présentée ci-après.

Sur l'ensemble des contributions, les avis sont majoritairement positifs (49 %), les contributions neutres représentant 22 % des avis et les négatives 29%.

Les contributeurs se réjouissent globalement de l'aménagement de la Voie Lyonnaise n° 7 sur ce secteur. Si la majorité des sections sont approuvées, certains points de tensions sont identifiables.

La section pont Winston Churchill-boulevard des Belges cristallise des déceptions et des incompréhensions. Pour certains, le maintien de l'existant et le manque de lisibilité du trajet n'est pas la hauteur du projet de Voie Lyonnaise et trop peu inclusif pour tous les publics de cyclistes.

Les vélorues (Montgolfier, Tronchet et Cuvier, Vauban) concentrent de nombreuses réticences. Elles sont jugées trop peu sécurisantes et rompent la continuité du tracé.

De nombreuses inquiétudes portent également sur l'impact de la Voie Lyonnaise sur les commerces et la vie économique.

De fortes attentes sur la sécurisation des points de partage entre modes actifs et automobiles ont été exprimées. Il ressort également le besoin d'une meilleure intégration du projet aux tissus urbains, qu'il s'agisse de la connexion aux autres aménagements ou des enjeux commerciaux du secteur.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci. Elle met, toutefois, en avant des éléments à approfondir dans la suite des études, notamment pour améliorer les conflits piétons/cycles et pour maintenir des places de livraisons.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne n° 7 des Voies lyonnaises, entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème, ainsi que le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 3 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à la ligne n° 7 des Voies lyonnaises, entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne n° 7 des Voies lyonnaises, entre le pont Winston Churchill à Lyon 4ème et le carrefour entre la rue Garibaldi et la rue du Pensionnat à Lyon 3ème,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323508-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
